

et les autres?



LE JOURNAL DE LA **FONDATION ABBÉ PIERRE**

Abbé Pierre

Dalo, bientôt un an...
**le droit au logement
existe-t-il ?**



© AFP / Martin Bureau

page 8

■ Loi Dalo...
Le droit au logement existe-t-il ?



© DR

page 4

■ Motivés,
les jeunes de Belfort
à Marseille!

pages 4/7

AGIR AU QUOTIDIEN

pages 8/12

LOI DALO... LE DROIT AU LOGEMENT EXISTE-T-IL ?

page 13

ENTRETIEN : BRUNO, ÉCRIVAIN BÉNÉVOLE À "LAGHOUAT"

page 14

INACCEPTABLE : MARCHÉ ARRIÈRE TOUTE !

pages 16/17

MONDE DU LOGEMENT : TENIR LES PROMESSES

pages 18/19

AGIR ENSEMBLE AVEC LA FONDATION ABBÉ PIERRE

page 20

UNE VIE : L'ABBÉ PIERRE NAUFRAGÉ



© AFP /

page 20

■ Une vie
l'abbé Pierre naufragé



l'éditorial du président

« De qui se moque-t-on ? »

Ce n'est pas le Président de la Fondation Abbé Pierre qui vous parle, c'est l'homme, l'homme tout simplement. Je suis abasourdi par les actualités dont on nous abreuve.

Des milliards par-ci, des parachutes dorés par-là...

Et, pendant ce temps, les plus exclus le sont davantage et on annonce qu'une prime de Noël de 220 euros va être distribuée aux plus pauvres pour survivre en plein hiver!

Ne se moque-t-on pas des plus démunis? Et que va-t-on faire des 1,3 million de chômeurs qui ne pourront plus boucler leurs fins de mois? Comment vont-ils payer leur loyer, se nourrir, habiller leurs enfants? Une fois de plus, on continue à nous donner de mauvaises réponses à ces questions vitales.

Assez!

Raymond Etienne

Président de la Fondation Abbé Pierre

POURQUOI VOTRE JOURNAL S'APPELLE "ET LES AUTRES ?"...

C'est en hommage à une habitude qu'avait l'abbé Pierre que la Fondation a fait le choix de dénommer votre journal ainsi. En effet, tous les courriers que signait notre fondateur portaient cette inscription. Un nouveau journal pour vous : nous avons voulu faire évoluer votre journal pour le rendre plus aéré et plus lisible, sans coût supplémentaire. Vous trouverez davantage d'illustrations et de nouvelles rubriques pour vous informer plus largement sur la politique du logement dans notre pays. Avec cette nouvelle formule, c'est une lecture plus agréable et enrichie que nous souhaitons vous offrir afin de préserver la relation de confiance qui nous lie dans notre combat.

*et
les autres ?
Abbé Pierre*

© Linéa Dubéniac



"Et les autres ?" est édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des Défavorisés : 3-5, rue de Romainville - 75019 Paris - Tél. : 01 55 56 37 45 - www.fondation-abbé-pierre.fr ISSN : N° 1245 - 3 420. Publication trimestrielle
Commission paritaire n° 0508 H77081. Abonnement annuel : 3 €, prix au numéro : 0,75 €. - **Service Donateurs : 01 55 56 37 25**
Président : Raymond Etienne. Directeur de la publication : Patrick Doutreligne. Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Gilles.
Rédacteur en chef : Yves Colin. Conseillère éditoriale : Anne-Marie Cattelain Le Dû.
Secrétaire de rédaction : Michèle Santonastaso. Journaliste : Delphine Picard. Maquette : Thierry Laurent
Impression : Arthéo, 8 rue Saint-Pierre 94200 - Charenton-le-Pont. Routage : Presto.
Ce numéro comporte également un encart sur une partie de la diffusion





© DR

■ MOTIVÉS, LES JEUNES DE BELFORT À MARSEILLE!

En juillet dernier, la Fondation était l'association invitée au festival des Eurockéennes de Belfort. Elle y a sensibilisé un large public à son travail. Fidèle au leitmotiv de l'abbé Pierre : « *N'oublions pas les jeunes* » et pour rappeler l'actualité de son combat, son stand témoignait de ses actions en faveur des défavorisés. Des milliers de visiteurs dont le chanteur Cali, Stéphane Wahnich, président du Festival, Yves Ackermann, Président du Conseil général du Territoire de Belfort et de nombreux jeunes sont venus sur le site, signant en masse le Manifeste contre le mal-logement. Du 17 au 31 octobre c'est à Marseille, sur les Docks, dans le cadre de la "Fiesta des Sud", festival consacré aux musiques et arts du monde que la Fondation s'installera pour aller une fois de plus à la rencontre de toutes les générations et notamment des plus jeunes qui sont parmi les premières victimes de la crise du logement. Dans le cadre de cette "Fiesta", une exposition d'Eric Cantona, l'un de nos parrains, sera organisée ainsi qu'un grand repas avec des personnes à la rue en les invitant aussi à des concerts. Pour que le mot solidarité prenne une fois encore tout son sens. ■



© DR

■ Une Pension de famille pour une nouvelle vie

L'association Jane Pannier à Marseille, ayant pour but « *d'offrir un toit, un soutien et si possible une nouvelle vie aux prostituées* » va ouvrir une pension de famille de 26 logements très sociaux pour des femmes très marginalisées. Cette Pension, située sur un terrain offert par la Ville et entourée d'un grand jardin, est gérée par des hôtes permanents. La Fondation a subventionné cette réalisation à hauteur de 250 638 euros, soit 10 % du prix de revient, dans le cadre du programme 1 500 logements très sociaux qui vient de s'achever et dans lequel le soutien à la réalisation de Pensions de famille (comme sur la photo ci-dessous) est une des priorités. ■



© Seb. Godefroy

■ C'est à Belfort que la Fondation a lancé son "Manifeste contre le mal-logement" destiné à fédérer les jeunes autour de son combat. Il est désormais possible de le signer en ligne : www.fondation-abbe-pierre.fr



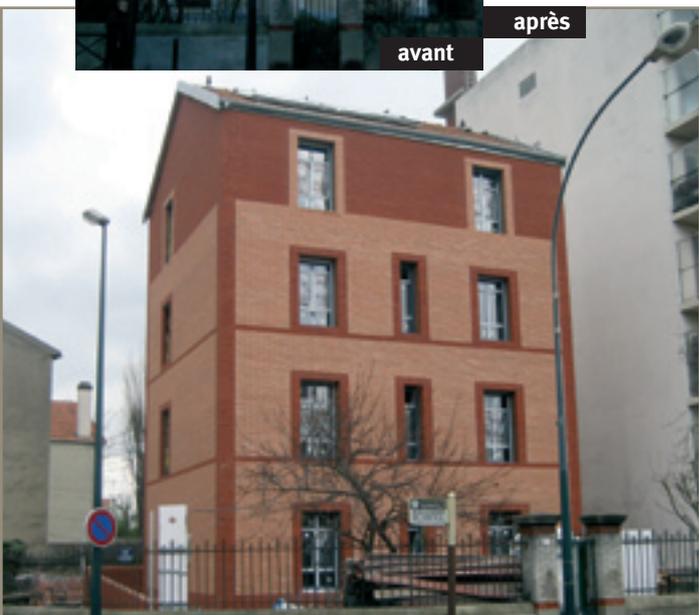
avant

■ SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS ENVERS ET CONTRE LA MUNICIPALITÉ

Grâce au soutien et au financement de la Fondation Abbé Pierre, des logements très sociaux ont enfin vu le jour à Saint-Maur-des-Fossés, dans le Val-de-Marne, ville souvent citée en “exemple” pour sa forte réticence à produire du logement social.

Un ensemble de cinq habitations, dont l’une accessible aux personnes handicapées, a été réalisé par l’association “Solidarité Nouvelles pour le logement”, regroupant des citoyens attentifs à ce problème.

Les travaux d’amélioration de cet immeuble ancien sont de surcroît exemplaires. En effet, ils ont permis de réduire la consommation énergétique, eau chaude et chauffage. Celle-ci est passée de 579 à 78 KWh/m²/an. Grâce à cette économie d’énergie, le bâtiment bénéficie avant l’heure du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) et permet de maîtriser les charges demandées aux locataires. ■



après

Salon Emmaüs

En juin dernier lors du 9^e Salon Emmaüs, 25 000 visiteurs ont permis de collecter 494 000 euros, en faveur des projets financés pour la solidarité internationale. La Fondation Abbé Pierre vendait sur son stand des produits issus de programmes de développement durable montés au Brésil, en Inde, au Mali, en Palestine et en Bosnie.

■ 2 000 toits pour 2 000 familles

Lancé en juin 2005, un premier programme de soutien à la construction de logements très sociaux a permis de créer plus de 1 700 logements sur 51 départements, avec un budget dédié de 10 millions d’euros. Forte de ces résultats, la Fondation vient d’annoncer le lancement d’un nouveau programme, plus ambitieux encore, lors du congrès des HLM de fin septembre 2008. Cette fois, c’est la réalisation de “2 000 toits pour 2 000 familles” sur trois ans que la Fondation s’engage à soutenir. Ce nouveau défi entend apporter une attention plus particulière aux logements économes en charges et à la lutte contre la précarité énergétique, aux pensions de familles et aux logements en copropriété bien insérés dans le tissu local, afin de contribuer à une bonne mixité sociale. Les porteurs de ce projet vont aussi s’attacher à ce qu’il ne comble pas le désengagement de financeurs publics. ■





Sans-abri d'Europe

La Fédération Européenne des Associations Nationales de Travail avec les Sans-Abri organise à Cardiff, les 13 et 14 novembre, un colloque sur "Les solutions efficaces de logements pour les personnes sans domicile en Europe". La Fondation y sera représentée.

Au 1^{er} trimestre 2008, la France comptait

1 130 000
bénéficiaires du RMI

7 136 000
personnes vivant sous le seuil de pauvreté, fixé à 817 € par mois

1 220 000
personnes en attente d'un logement social

■ Un troisième village pour les plus pauvres à Madagascar

58 familles sans toit et sans terre vivant dans des cartons à Antsirabé, au sud-est d'Antananarivo, viennent d'être relogées sur la commune rurale de Vinankarena. C'est la troisième



© DR

construction de village que la Fondation subventionne dans la région. Accompagnées par l'association Famonjena les familles ont participé à la construction de leur maison en matériaux traditionnels particulièrement adaptés à l'environnement et peu coûteux. Elles ont reçu une parcelle de terre cultivable. L'Association Medina 2000 a financé une école et établi un programme agricole pour que les familles deviennent économiquement autonomes. La Fondation Abbé Pierre a versé environ 410 000 euros pour la construction des trois villages et le financement de l'accompagnement social des familles. ■

■ ROMS : LES MÉPRISÉS DE L'EUROPE

On estime à 6 000 le nombre de Roms migrants en France, citoyens européens à part entière. Il leur est pourtant refusé le droit de mener une existence normale. Une discrimination que la Fondation a dénoncée, avec d'autres associations, avant le premier sommet européen du 16 septembre à Bruxelles consacré à la mise en œuvre d'une stratégie globale d'insertion de ces populations. Dans une lettre adressée à Nicolas Sarkozy, en qualité de président actuel de l'Union européenne, le collectif a souhaité susciter une initiative forte de la France en faveur des Roms. Il demande aux pays membres de s'engager sur une directive-cadre d'inclusion qui comprend notamment :

- le droit à l'habitat et la reconnaissance de la caravane comme logement ouvrant droit aux prestations, allocation logement, prêt, assurance ;
- l'accès à l'éducation en tenant compte des spécificités à l'emploi des femmes, à la santé, aux couvertures sociales, aux papiers d'identité ;
- la liberté de circulation et d'établissement.

Ces derniers mois, de nombreux événements ont montré que les Roms sont plus que jamais victimes de discrimination : expulsions de centaines de familles, démantèlement de camps, de bidonvilles, passage à tabac, chasse organisée ; politique de contrôle renforcée et humiliante en Italie ; maltraitements divers en Roumanie. ■



© AFP / Miguel Medina

■ SOINS DENTAIRES POUR LES SANS-ABRI

Un an après l'ouverture de permanences dentaires à la Boutique Solidarité de Bourges, le bilan est très positif. 8 dentistes bénévoles se relaient pour assurer une permanence hebdomadaire consacrée à la prévention, l'urgence, l'orientation et l'information sur les droits aux soins. 70 accueillis ont été suivis, 36 ont été orientés vers des dentistes de ville, 11 ont entamé des démarches de soin et 11 ont pu retrouver leurs droits auprès de la CPAM, associée par le biais d'une convention à cette initiative envers un public en grande précarité. ■



© BS Bourges

Territoires

CÔTE D'OR

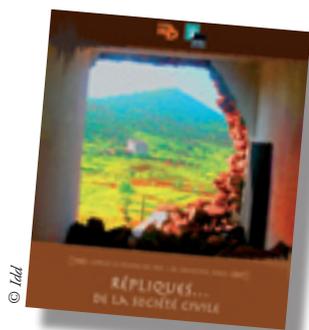
La Fondation a permis à l'Association "Alcyon-Le Tremplin" d'acquiescer un pavillon pour réinsérer, par le logement, des personnes en difficulté. Elle a aussi accordé une aide exceptionnelle afin de pérenniser un emploi jeune consolidé de conseillère en économie sociale et familiale. Actuellement "Alcyon-Le Tremplin" héberge 29 adultes et 25 enfants.

MARSEILLE

Rue Fortuné-Chaillan, livraison par la Fondation de cinq mobile home pour remplacer de vieilles caravanes et permettre de loger plus décemment des familles gitanes déplacées, sans bénéficier par le bailleur du relogement promis lors de la réhabilitation du quartier. Après cinq ans de vains pourparlers avec les autorités, la Fondation a pris l'initiative d'installer les sanitaires et l'électricité.

DRÔME ET ARDÈCHE

Grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre, l'association "SAO Drôme" porte secours à des femmes battues, (avec ou sans enfants) accueillies en urgence dans des familles bénévoles. Elles sont ensuite orientées vers des structures d'hébergement (CHRS, foyer...) ou vers un logement autonome.



© Idid

■ HISTOIRE D'UNE RECONSTRUCTION

Suite au tremblement de terre en février 2004 au Maroc, la Fondation avait financé la reconstruction, en deux phases, de 100 maisons, l'amélioration de 30 autres et la construction d'un centre de formation pour les femmes, son équipement et son fonctionnement pendant ces deux dernières années dans la région rurale d'Al Hoceima. Le tout pour un montant d'un peu plus de 700 000 €. Pour relater cette action et ses impacts sur les populations, la Fondation a accepté de soutenir la réalisation d'un livre coécrit par un journaliste et une psychanalyste. Cet ouvrage sera offert à des partenaires proches de la Solidarité Internationale afin de faire profiter chacun de l'expérience ainsi accumulée. ■

■ Tornade dans le Nord : « J'ai tout perdu »

Le 3 août dernier une violente tornade causait de graves dégâts dans le Nord de la France, détruisant totalement 150 logements. La Fondation Abbé Pierre avec ses bénévoles de l'antenne régionale du Nord a mis en place une cellule de veille et d'alerte afin de collecter la plus grande quantité d'informations possible sur la situation des victimes. Par ailleurs, les salariés de la Boutique Solidarité de Valenciennes ainsi que des accueillis ont aidé au tri des vêtements collectés pour les sinistrés. Enfin, le 19 août une équipe de la Fondation s'est rendue sur les lieux avec des élus d'Hautmont, (la ville la plus touchée par le sinistre) afin de recenser les besoins et d'organiser un accompagnement à la reconstruction. ■

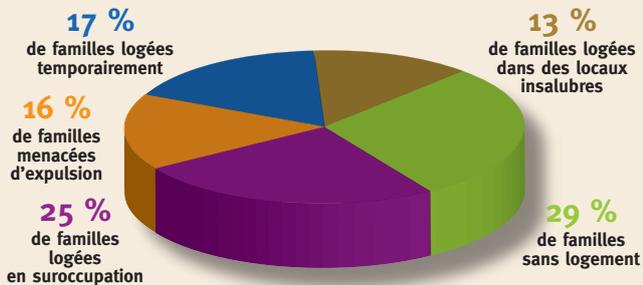


© DR

Le droit au logement

Quelques chiffres*

40 247 recours déposés dont :



* Chiffres au 31/08/08

DALO, BIENTÔT UN AN...

existe-t-il ?

■ *Le Droit au logement opposable a 10 mois d'existence et à la surprise générale, il n'a trouvé qu'un faible écho auprès des personnes mal logées ou sans domicile. À la fin du mois d'août, quelque 40 000 dossiers avaient été déposés en commissions de médiation, alors que l'on estime que plus de 600 000 ménages sont concernés par la Loi. Pourquoi un tel décalage ?*

Le droit au logement opposable : l'intitulé laisse rêveur et les termes employés sont souvent mal compris. Revenons donc sur le sens du texte et rappelons quelques étapes importantes. "Opposable" signifie que l'on peut faire valoir un droit contre autrui. L'État est garant du droit au logement. En clair, les personnes mal logées ou sans logement peu-

vent avoir recours au tribunal administratif pour faire appliquer leur droit. Ce texte communément appelé "loi Dalo" permettra à toute personne de recourir à la Loi pour être logée durablement dans un logement décent. Cinq catégories de personnes sont actuellement prioritaires. Dès juillet 2007, un comité de suivi de mise en œuvre de la Loi a été mis en place et en janvier dernier, les premières commis-



© AFP / Martin Bureau

sions départementales de médiation se sont installées, en même temps que paraissaient les formulaires à remplir.

■ **Un formulaire compliqué à remplir par des populations ignorant le langage administratif les contraint à recourir à des associations pour les aider.**



© DR

Quels critères d'urgence ?

Quelques semaines plus tard, le 21 février, 28 associations de solidarité se mobilisaient Place de la République à Paris (photo ci-contre), pour dénoncer le manque de moyens budgétaires et humains mis à disposition pour appliquer la Loi. En effet, sur le terrain,



© AFP / Martin Bureau

■ Le dossier Dalo est une démarche complexe, lourde, longue. Elle nécessite un accompagnement.

l'État ne s'est absolument pas mobilisé. « Toute l'aide que nous apportons est bénévole et nous faisons cela en plus du reste... même chose pour les commissions de médiation où nous siégeons ! Il y a un gros investissement en temps » avoue Kader Attia, directeur de l'Ampil (organisme d'aide pour l'insertion par le logement) à Marseille...

À Paris, la commission de médiation est embouteillée et examine plus de cent dossiers en deux heures. Missionnées par le ministère du Logement

pour apporter une assistance administrative aux personnes et siéger dans les commissions, bon nombre d'associations ont dû gérer ce surplus de travail au pied levé. Aucune n'a baissé les bras et, très vite, leur présence s'est révélée plus que nécessaire. « *Le problème qui se pose, c'est la transparence : sur quels critères d'urgence retient-on les situations ? Dans les Bouches-du-Rhône, notre modeste participation permet de rattraper 8 dossiers à chaque fois. Les premiers pénalisés sont les étrangers. Or la commission n'est pas là pour juger la recevabilité du dossier. Elle est là pour appliquer la Loi,* » martèle Kader... Et bien sûr,

c'est dans les villes les plus peuplées que l'on a tendance à faire de l'écémage. Mais la vigilance des associations porte ses fruits. Ainsi, le 20 mai dernier, le tribunal administratif de Paris donnait raison à une mère isolée vivant en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale depuis 21 mois (durée maximale autorisée dans ce type de structure) et dont la demande de logement social remontait à mars 2005. Son dossier avait été refusé en commission et grâce à l'aide d'une association, le recours de cette femme de 26 ans avec ses 2 enfants a été reconnu comme étant bien prioritaire...

Des territoires inégaux devant la Loi

40 267 recours pour un logement déposés en huit mois, avec en tête des régions telles que Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et bien sûr Ile-de-France. Dès le 14 janvier, l'Espace Solidarité Habitat (ESH) de la Fondation, a mis en place des permanences hebdomadaires Dalo. Cette structure d'accueil et d'orientation créée en 2002 au cœur de la capitale a aidé plus de 200 personnes à remplir leur dossier et a, pour l'occasion, fait appel à des écrivains publics en renfort. À Marseille, l'Agence régionale de la Fondation Abbé Pierre ouvre début octobre des permanences d'aide et de suivi

réparties sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, en concertation avec l'organisme de formation des avocats. « *Nous nous sommes vite aperçus que la Loi s'appliquait différemment ici et là. Comment comparer le Haut-Rhin où il n'y avait que 4 dossiers déposés en avril, avec Paris qui en comptait 800 au même moment ? C'est forcément inégal,* » note Pascal Robin de la Confédération générale du logement. Sans parler des secrétariats des commissions qui sont tentés, en amont, de faire une première sélection. « *Sur Paris, la commission de médiation se réunit à peu près une fois par semaine durant une demie journée. Jusqu'en*

Loi Dalo pour qui et comment ?

La mise en œuvre du droit au logement est garantie par un recours amiable et un recours contentieux.

LE RECOURS AMIABLE

Le droit au logement est ouvert à toute personne, en situation régulière, qui ne peut accéder au logement ou s'y maintenir par ses propres moyens.

Cinq catégories de personnes sont inscrites dans la Loi :

- celles dépourvues de logement ;
 - celles menacées d'expulsion sans relogement dans un logement de transition ;
 - celles hébergées de façon continue ou logées temporairement ;
 - celles logées dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux ;
 - celles logées dans des locaux suroccupés ou indécents, s'il y a au moins une personne mineure ou handicapée.
- Par ailleurs, les demandeurs de logement social qui n'ont pas reçu de réponse adaptée à leur demande au terme d'un délai "anormalement long" peuvent déposer un recours devant les commissions de médiations

et un recours contentieux devant le tribunal administratif à partir du 1^{er} janvier 2012.

Lorsque la commission de médiation estime la demande prioritaire, elle demande au Préfet de procurer un logement au demandeur.

LE RECOURS CONTENTIEUX

Si le relogement n'a pas eu lieu six mois après la notification de la commission de médiation, le demandeur peut engager un recours devant une juridiction administrative et l'État peut être condamné à payer une astreinte. Le recours contentieux est ouvert à partir du 1^{er} décembre 2008.

■ La loi Dalo permet de contraindre l'État à respecter l'obligation de loger décemment tous les citoyens.





© AFP / Martin Bureau

10 719

En 2006, le chiffre record de 10 719 expulsions locatives a été atteint.

Le 2 septembre dernier, une mère de trois enfants est décédée des suites de sa défenestration voulant échapper aux forces de l'ordre qui procédaient à son expulsion. Il faudra se souvenir que les personnes menacées d'expulsion figurent parmi les catégories prioritaires de la loi Dalo.

juin, elle examinait environ 200 dossiers ; l'objectif est à présent de 400 dossiers traités par réunion,» précise Michèle Crémieux, chargée d'accueil et d'orientation à l'ESH. Comment réussir à doubler la cadence dans le temps imparti sans effectuer de pré-sélection ?

■ **Des populations inégalement traitées, une présélection parfois hâtive par les commissions débordées. La loi dalo remplit-elle ses objectifs ?**

Un parcours du combattant

Pour les associations, le rapport du Sénat sur la loi Dalo paru le 1^{er} juillet a confirmé la double urgence d'une meilleure information du public et de sa plus large diffusion. « *L'État n'a pas mis les moyens pour informer le public concerné et il a eu tort d'écartier les communes et de ne pas motiver les associations, notamment en les rémunérant, pour assurer le suivi des demandes* » citait son rapporteur, le sénateur Dallier. Le constat est sans appel. « *Sur le territoire, il faut absolument informer les personnes sur le fait que les commissions de médiation n'attribuent pas de logement. Ce sont des commissions de recours. Elles sont là pour faire appliquer le droit au logement. Elles ont un rôle juridique* », ajoute Pascal Robin. Expliquer ne suffit pas, il faut ensuite accompagner les personnes dans la rédaction et le suivi de leur dossier. « *J'ai demandé aux travailleurs sociaux de ma*



© AFP / Joël Saget

■ **Le 21 février 2008, rassemblement place de la République à Paris à l'occasion de "la nuit solidaire pour le logement".**

structure de remplir le formulaire et beaucoup ne s'en sont pas sortis... il y a des pièges, » note Kader Attia. Effectivement, des connaissances juridiques sont nécessaires pour répondre aux 12 questions réparties sur les 4 pages du document. Sans parler des pièces qu'il faut joindre et de la "bonne foi" qu'il s'agit de faire transparaître dans chaque requête...

Mauvaise compréhension des textes et manque d'information se cumulent bien souvent et freinent d'autant la marche du Droit au logement.

Retrousser les manches

Le 1^{er} décembre, le recours contentieux sera possible, et qu'en sera-t-il des logements proposés à cette date ? Il faudrait que le niveau de la construction augmente nettement pour combler le déficit actuel. La crédibilité de la République sera sérieusement mise à mal si des logements accessibles ne sont pas proposés dès le début de l'année pour donner suite aux milliers d'avis favorables émis par les commissions.

En août dernier, seuls 1 399 ménages étaient relogés ou hébergés sur près de 9 000 décisions favorables. Une goutte d'eau parmi l'océan de situations indignes en attente depuis bien trop de temps... Dans son dernier Rapport sur l'état du mal-logement paru en février dernier, la Fondation notait qu'il manquait 800 000 logements en France dont 500 000 pour les ménages modestes. Nulle intention louable ne suffira pour résoudre cette grave crise. Les manches, il faut les retrousser. ■

Entretien

« Il y a tant de situations désolantes »



Bruno est écrivain public bénévole dans le XVIII^e arrondissement de Paris, à l'association "Accueil Laghouat". Chaque semaine depuis 3 ans, il prête sa plume à celles et ceux qui en ont besoin.

Qui vient vous voir et quelles sont les demandes ?

Je rédige beaucoup de lettres administratives, j'aide à trouver la bonne tournure de phrase ou à renforcer l'argumentaire. Il faut que les personnes s'expriment le mieux possible en quelques lignes. La plupart viennent d'Afrique noire et du Maghreb, mais les pays de l'Est sont aussi demandeurs... En général, les gens que je rencontre parlent et écrivent le français, mais ils veulent mettre toutes les chances de leur côté.

Vous apportez un "plus" à chaque fois ?

J'essaie... Des jeunes viennent pour leur C.V, des personnes âgées pour leur retraite... Mais le plus dur, ce sont les situations de détresse par rapport au logement. Suroccupation, insalubrité, vétusté... tous les handicaps se cumulent, c'est désolant. Je me souviens d'un père de famille venu me voir, avec dans ses mains l'arrêté d'insalubrité concernant son domicile et les certificats médicaux affirmant que ses enfants souffraient

de saturnisme. Sa situation durait depuis des mois, il n'en pouvait plus... d'autres sont plus combatifs, ils écrivent partout pour dénoncer leurs conditions de vie indignes, y compris à l'Elysée !

Que faites-vous face à de telles situations ?

Hélas, nous en comptons des centaines. Mais rares sont les situations qui se résolvent. La loi Dalo représente une chance de plus de faire respecter le droit au logement pour toutes les personnes qui viennent nous voir et qui sont prioritaires. Elles sont allées immédiatement chercher leur dossier et souhaitent que nous les aidions à le remplir, et surtout que nous insistions bien sur leur bonne foi... Beaucoup s'imaginent que cela va leur donner un toit mais il s'agit juste d'un droit de recours... Et comment l'État va-t-il gérer toutes ces demandes ?



Marche arrière toute !

En dépit des promesses du ministre du Logement, Christine Boutin, le gouvernement s'apprête à examiner un texte mettant à mal des acquis fondamentaux de logement social. Un scandale et une trahison !

Le ministre du Logement, Christine Boutin, s'était engagée à défendre les mesures énoncées par la loi SRU relative au logement social. Hélas, son projet examiné par le Parlement à partir du 14 octobre, va à l'encontre de ses promesses. L'obligation faite aux 730 communes d'avoir 20 % de logements sociaux dans leur parc immobilier, disposition essentielle, est mise à mal, le nouveau texte incluant dans ce pourcentage les programmes d'accession à la propriété qui concernent pas ou peu, les plus modestes. Pour s'opposer à cette mesure, l'abbé Pierre avait livré quelques mois avant son décès, son dernier combat politique se rendant dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. L'attitude de l'État traite par le mépris le dernier "coup de gueule" de notre Fondateur.

Terminé le droit au maintien dans les lieux des bénéficiaires de logements sociaux dépassant le double des plafonds de ressources ou habitant un logement trop grand pour la composition familiale. Le délai pendant lequel le juge de l'exécution peut suspendre une décision d'expulsion prise à l'encontre de locataires de bonne foi est réduit de trois à un an, leur laissant peu de chance de redresser leur situation financière. Le collectif des 30 associations, dont la Fondation, unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans-abri et mal-logées avait élaboré en février dernier un baromètre trimestriel. Il est destiné à suivre la mise en place des mesures promises par le Gouvernement. La Fondation pensait que le dialogue était établi et dénonce cette marche arrière scandaleuse. Elle prévoit une mobilisation des acteurs locaux avec une information diffusée aux maires des communes relevant de l'article 55 de la Loi SRU, aux associations et aux médias locaux, et une communication citoyenne via internet. A ce jour, sur les 100 mesures recensées par ce baromètre, 10 ont été prises et 18 sont engagées. Le collectif a rappelé ces résultats en septembre à Matignon. Avec la diminution importante du budget du Logement et de la Ville annoncée pour 2009, on assiste à un désengagement de l'Etat en matière de logement social. Inacceptable !

L'abbé Pierre, une figure éternelle de l'humanité

Comme par le passé, je vous adresse ma modeste contribution pour financer les actions de la Fondation Abbé Pierre. L'abbé Pierre reste pour moi une grande figure de l'humanité. Il a su redonner goût à la vie à tous ces malheureux, hélas encore trop nombreux dans cette France qui permet à certains d'avoir toujours plus et à d'autres toujours moins.

■ Marie V. Beautiran, Gironde ■

Boutique Solidarité : un lieu formidable

Invitée en tant que donatrice, j'ai eu le plaisir d'assister il y a quelque temps à l'inauguration de la Boutique Solidarité de Valenciennes. J'ai apprécié l'intérieur très soigné, sanitaires, coffres, cafétéria, salon de coiffure, espaces d'écoute, etc. Mais au-delà de cet environnement agréable, j'ai surtout été impressionnée par le désir d'accueillir, de reconforter, de conseiller ces personnes perdues, de tous âges, en quête de dignité et d'espoir de s'en sortir. Tout est conçu pour leur redonner confiance, les respecter, notamment ces coffres individuels fermés à clé leur permettant de déposer le peu d'objets personnels qu'elles possèdent.

Nous avons été accueillis chaleureusement par ceux qui viennent dans cette Boutique chercher à se reconstruire. L'un

d'eux nous a souhaité la bienvenue, comme s'il nous ouvrait les portes de sa maison. C'était très émouvant et la preuve que ces gens souvent isolés se sentent bien dans ce lieu d'accueil. Cadre administratif à la SNCF, donatrice depuis la création de la Fondation, j'ai récemment hérité de ma maman et fait un don plus conséquent afin d'aider davantage les démunis. Je n'ai jamais douté de la bonne et saine utilisation des dons mais après cette réception, j'en suis plus que jamais convaincue.

■ Jeannine C. Faches-Thumesnil, Nord. ■

Honneur ou déshonneur ?

Et si dans le journal *Et les Autres* vous ouvriez une rubrique Liste d'honneur pour y inscrire toutes les communes se dotant de centres d'hébergement, propres, sains et ayant à cœur de les entretenir. Vous pourriez aussi publier une liste des mauvais élèves en matière de logements sociaux et l'adresser systématiquement aux maires concernés. Montrés du doigt ils réagiraient, peut-être !

■ Pierre B. Valailles, Eure ■

Cœur de rocker

Etudiant en sciences économiques et sociales, musicien dans un groupe de rock amateur, j'assiste chaque année aux Eurockéennes de Belfort. En juillet dernier j'ai été attiré par le stand de la



© DR

Fondation Abbé Pierre sur le lieu du festival ; le plus impressionnant était le container sombre avec la voix de l'Abbé. On y lisait des mots décrivant nos problèmes, nous jeunes confrontés à la crise du logement. J'avais souvent vu les interventions de l'abbé Pierre à la télévision, mais j'ai vraiment découvert les actions concrètes menées en son nom envers toutes les populations laissées pour compte en France et dans le monde. J'ai sans hésitation signé son "Manifeste contre le mal-logement" et vais inciter mes proches à le faire. C'est une belle initiative de venir ainsi à la rencontre des jeunes comme moi et de leur montrer qu'ils peuvent eux aussi s'impliquer. Merci !

■ Thomas B., Indre-et-Loire ■



Aidez-nous ! Abonnez-vous

Oui, je décide de m'abonner

au journal trimestriel de la Fondation Abbé Pierre : «et les autres?»

3 € pour 4 numéros par an.

Pour connaître ses actions, ses enjeux et ses résultats.

Mme

Mlle

M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Règlement : chèque bancaire chèque postal libellé à l'ordre de la Fondation Abbé Pierre.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant à notre fondation. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou organismes. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse (et si possible les références du message que vous avez reçu).



La Fondation dénonce

Pour la septième année consécutive, la Fondation Abbé Pierre a participé au congrès HLM qui s'est déroulé du 23 au 25 septembre. Sur place, la Fondation a particulièrement dénoncé le manque de logements accessibles aux familles les plus modestes (cf. page 5) et le non respect de la loi SRU par plusieurs centaines de villes, voir ci-dessous. Consultable également sur www.fondation-abbe-pierre.fr

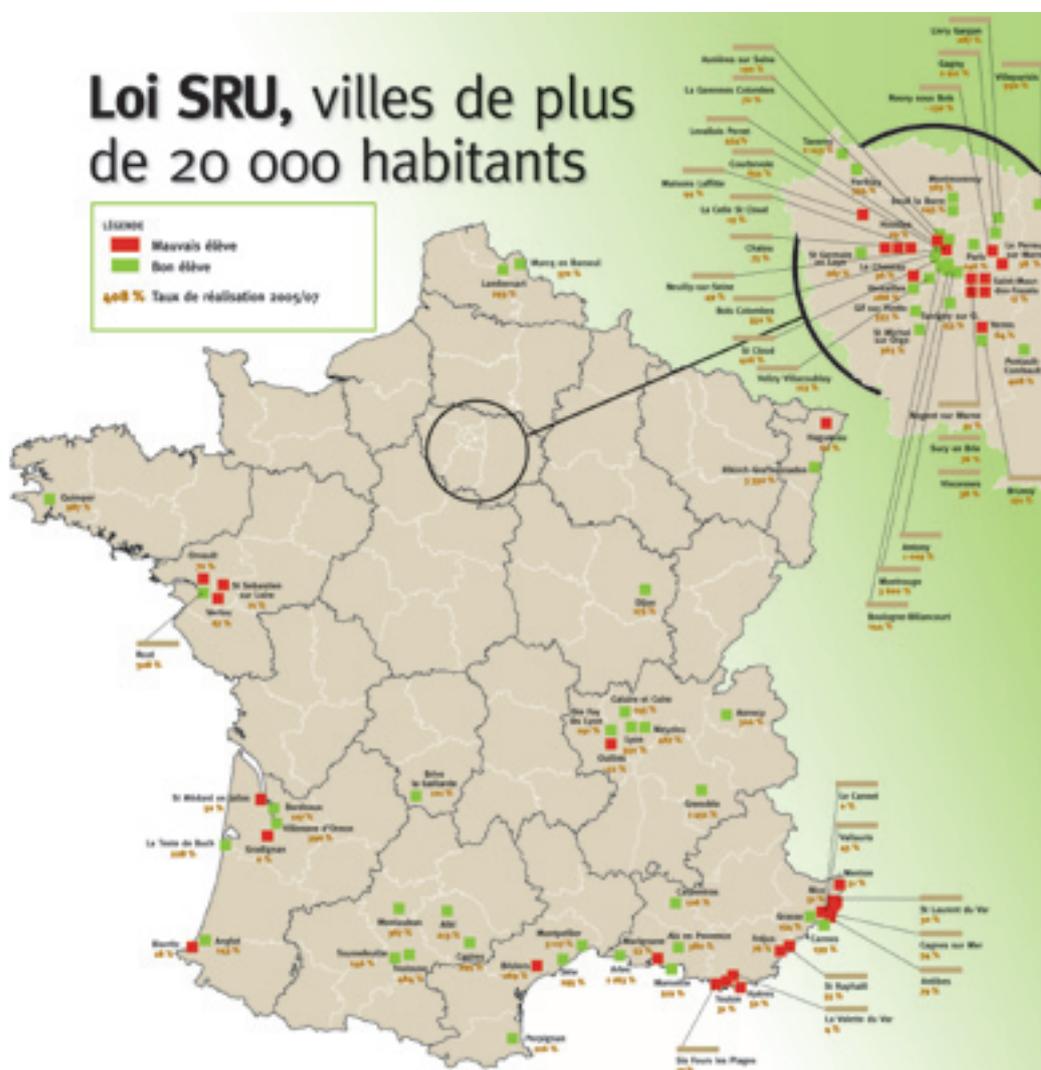
■ Droit des sans papiers

Malgré l'opposition de nombreuses associations (à droite : P. Bouchet, ancien président de l'association ATD Quart Monde), les députés européens ont fixé à 18 mois maximum la rétention des sans papiers dans les pays de l'Union. Honteux, alors que 2 semaines suffisent pour régler le problème du retour dans le pays d'origine. En France, la durée actuelle maximale est de 32 jours. Autre point contesté : la possibilité d'interdiction de séjour pendant 5 ans sur l'ensemble de l'Union européenne des personnes expulsées. Vous avez dit modernité ? ■



© AFP / Olivier Morin

Loi SRU, villes de plus de 20 000 habitants



■ « TENIR LES PROMESSES DE CAMPAGNE EN MATIÈRE DE LOGEMENT »

Ainsi pourrait-on résumer l'objectif du "Comité de vigilance" mis en place par la mairie de Paris, à la suite des élections municipales d'avril dernier. Ce comité, présidé par Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation, compte quatre autres membres issus de la société civile : la magistrate Agnès Martinel, Nicole Maestracci, présidente de la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (Fnars), Michel Mouillart, professeur d'économie à Paris X-Nanterre et Patrick Peugeot, président de la Cimade. Outre le respect des engagements de la Ville en termes de logement et de solidarité, le Comité travaillera pour faire des propositions à l'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés. Enfin, il effectuera des missions en Europe pour s'inspirer des politiques mises en place dans d'autres grandes villes. ■

Témoignage

« À Cologne, on obtient un trois pièces en une demi-journée! »

En avril dernier, Frédérique Lahaye, directrice juridique à l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) a présenté la problématique du logement et des sans-abri en Allemagne. C'est outre-Rhin en effet que l'Agence a enquêté sur les conditions de traitement des personnes en difficulté de logement.

© DR



Avec ses 80 millions d'habitants, l'Allemagne est un pays où les propriétaires bailleurs sont nombreux (34 %)... et où un logement social se loue en moyenne entre 6 et 8 euros le m², soit moitié moins cher qu'en France (sans parler de Paris !). « C'est vrai que le marché de l'immobilier est très peu tendu. C'est le paradis des locataires qui représentent 58 % de la population ! Ces derniers sont en plus très protégés : les hausses de loyer sont limitées à 20 % sur trois ans et surveillées de près par un indice très fin qui compare les loyers jusque dans la même rue... De plus, en cas d'impayés de loyer, si le Tribunal est saisi et qu'il y a risque d'expulsion, la Ville peut intervenir pour demander un différé. Le locataire en difficulté peut alors rester dans le logement entre 26 semaines et 12 mois et c'est la Ville qui, solidairement, prend en charge ses loyers. » Un système qui pourrait être appliqué en France, tout au moins en province, où, plutôt que de payer des nuitées d'hôtel aux familles, l'État serait bien inspiré de maintenir les locataires dans leur logement pendant un certain temps...

Ce système de prévention des expulsions "à l'allemande" n'est pas la seule mesure originale en faveur des personnes démunies. Les communes les aident par ailleurs à accéder au logement. À Cologne, la Ville a un droit d'attribution sur quelque 5 000 logements sociaux. Ce sont de petits appartements confortables et meublés, bien situés et surtout pas concentrés au même endroit à l'image de nos ZUP dont les Allemands ont la hantise !... ■

Un maire mobilisé contre les expulsions

Daniel Toussaint, conseiller général du Val-de-Marne et maire de Valenton, a été convoqué par le procureur de la République pour « outrage à huissier et entrave à expulsion ». Le 21 mars, l'édile prévenu de l'expulsion en cours d'une famille s'était rendu sur les lieux avec des élus et des voisins. Il avait exprimé à l'huissier et aux forces de police son opposition de principe à cette expulsion et demandé sa suspension. Le locataire, après de graves ennuis financiers, était en train de résorber sa dette. L'huissier a finalement préféré surseoir à l'expulsion, Un peu d'humanité, enfin...



Pour une épargne solidaire

“Agir avec la Fondation Abbé Pierre”

■ *Placer son argent avec l'assurance qu'une partie du capital et des intérêts générés financent des actions de solidarité, tel est le but de ce nouveau fonds commun de placement (FCP), justement dénommé “Agir avec la Fondation Abbé Pierre”.*

■ *« Est bon de savoir qu'un effort, une action ont été contagieux, que d'autres se sont engagés, que de belles réalisations ont pu naître »* aimait à répéter l'abbé Pierre. C'est dans cet esprit, et afin de pouvoir étendre ses programmes, que la Fondation Abbé Pierre vient de créer “Agir avec la Fondation Abbé Pierre”, un FCP géré par le Crédit Coopératif. Une idée généreuse associant épargne et solidarité pour prolonger l'œuvre de toute la vie de l'Abbé Pierre : donner un toit à ceux qui n'en ont pas. Souscrire à ce fonds commun de placement, c'est donner un sens à son épargne tout en choisissant un placement sécurisé puisqu'il bénéficie de l'expertise du Groupe Crédit Coopératif, pionnier en matière de produits solidaires.

Comment ça marche ?

Les intérêts générés par ce Fonds sont versés pour moitié aux souscripteurs et pour moitié à la Fondation Abbé Pierre afin de financer ses actions, tel que le nouveau programme “2000 toits pour 2000 familles”, lancé lors du congrès des HLM en septembre dernier. Le fonds est investi dans des produits monétaires à hauteur de 90 % minimum, et 10 % d'actions au maximum.

Par ailleurs, 5 à 10 % du capital sont consacrés à des prêts octroyés à des entreprises solidaires œuvrant dans le logement social.

Vous bénéficiez d'un reçu fiscal sur les intérêts reversés à la Fondation Abbé Pierre à hauteur de 75 % jusqu'à 495 € et 66 % au-delà.

Comment souscrire ?

Deux solutions très simples : dans une agence du Crédit coopératif, sans pour autant y détenir un compte ni avoir l'obligation d'en ouvrir un, ou dans votre banque habituelle en lui communiquant le nom du FCP “Agir pour la Fondation” et son code ISIN : FR0010626184.

Le montant minimum de la souscription est d'une part de 150 euros à la création du fonds. Au-delà chacun épargne en fonction de ses moyens et de ses envies, sans aucune restriction.

Afin de garantir la transparence de l'utilisation des fonds “Agir avec la Fondation Abbé Pierre” a reçu le label Finansol. Le fonds est géré dans le respect de critères éthiques (environnement, emploi, gouvernance...).

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez en contactant :

Fabienne Hue : Fondation Abbé Pierre, 3 rue de Romainville Paris 19^e.
Tél : **01 55 56 37 25**,
e-mail : **fhue@fondation-abbe-pierre.fr**
Site internet de la Fondation :
www.fondation-abbe-pierre.com

Ou directement le **Crédit Coopératif**
au **08 10 63 44 44** (prix d'un appel local)
e-mail : **coopabanque@credit-cooperatif.fr**



© DR

■ IKEA : MEUBLER, ÉQUIPER, FINANCER

Depuis avril 2005, chaque année, la société Ikéa France signe une convention avec la Fondation dans laquelle elle s'engage à équiper tout ou partie des Boutiques Solidarité et des Pensions de famille. Elle offre des prestations de conseils de ses architectes d'intérieur et monte des opérations de sensibilisation auprès de sa clientèle tout en garantissant le versement d'une somme minimum. En 2008, la Fondation a ainsi reçu l'équivalent de 76 217 € en équipement et prestations et 29 640 € en dons. La convention 2009 est en cours de signature. Grâce à ce partenariat très actif, poursuivi en 2009, décoration et confort des lieux d'accueil sont toujours de qualité et appréciés par les personnes qui les fréquentent.

■ Nouveaux parrains

L'acteur Philippe Torreton et Jean-Pierre Foucault, animateur sur TF1, viennent de s'engager comme parrains aux côtés de la Fondation Abbé Pierre.



© DR



■ Chèque de don : 10 ans !

Le Groupe Chèque Déjeuner fête les 10 ans de l'opération "Chèque de don". Depuis quatre ans, il propose à ses utilisateurs d'offrir un ou plusieurs chèques à la Fondation Abbé Pierre, qui est l'une des trois grandes associations bénéficiaires.

Du 1^{er} novembre 2008 jusqu'au 28 février 2009, tous les utilisateurs de chèques-déjeuner sont invités à y participer. La nouveauté : les chèques "Cadeaux" et les chèques "Culture" du Groupe Chèque Déjeuner pourront aussi être offerts. En plus des dons collectés, le Groupe Chèque Déjeuner versera cette année un don de 30 000 euros.

L'année dernière grâce aux sommes recueillies, 70 personnes en grande difficulté ont pu trouver un logement stable. Cette année encore, nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette opération et à faire don d'un ou plusieurs chèques en faveur des sans-abri et des victimes du mal-logement. Pour savoir comment procéder :

www.fondation.abbe-pierre.fr

Legs, donations, assurances-vie... offrir la dignité en héritage



© DR

« Il y a deux choses que l'on ne doit pas rater dans sa vie. Aimer et mourir. »

Abbé Pierre

Pour en savoir plus, demandez la brochure "Faire un legs ou une donation à la Fondation Abbé Pierre" par simple courrier. Vous pouvez également contacter : **Jean-Marie Vieux**, Chargé des legs et donations
3, rue de Romainville
75019 Paris
Tél : 01 55 56 37 27
06 23 25 93 78

"Robin des Toits"

L'agence immobilière Robin des Toits à Schiltigheim, en Alsace, reverse 15 % de ses commissions à des organismes, dont la Fondation Abbé Pierre, œuvrant en faveur des personnes non ou mal logés. Une démarche éthique à saluer et à encourager.
www.robindestoits.com



© DR

■ CHALLENGE DU CŒUR

Les initiateurs du "Challenge du Cœur", tournoi de handball organisé à Nice en juin dernier, ont remis, le 13 septembre à Fathi Bouaroua, directeur de l'agence régionale PACA de la Fondation Abbé Pierre, un chèque de 2 175 €. Cette somme est le produit de la vente aux enchères réalisée lors de cette manifestation au profit de la Fondation. Un geste très... sportif!



© AFP

Le 11 juillet 1963, à 4 heures du matin, alors que l'abbé Pierre traverse le Rio de la Plata qui sépare l'Uruguay de l'Argentine, le bateau sur lequel il a embarqué, fait naufrage. Une large brèche dans la coque, puis le feu qui se déclare au niveau de la chaudière, obligent 300 hommes, femmes et enfants à se jeter à l'eau, munis

« *Quand on m'a hissé à bord, on m'a placé parmi les morts* »

de gilets de sauvetage en liège plus ou moins bien attachés... « *L'eau n'était pas vraiment glaciale, à 10 ou 11°... nous avons finalement vu une lumière, c'étaient les secours, mais en vérité, il n'y avait aucun espoir qu'ils nous rejoignent vite.* » Vers 6 heures du matin, l'abbé Pierre perd connaissance.

Comme une soixantaine de corps inanimés, il est repêché et transporté en fond de cale. Tout à coup, un matelot discerne un mouvement de paupières et s'écrie : « *Celui-ci est vivant !* » Peu avant midi, l'abbé

L'abbé Pierre Naufragé !

Pierre revient à lui... après avoir été déclaré mort pendant quelques heures. À la communauté Emmaüs de Buenos-Aires, la joie l'emporte après le désespoir.

Ce naufrage fut un choc pour l'Abbé. Il réalise qu'à part lui, les quelque soixante communautés Emmaüs réparties à travers le monde n'ont aucun lien entre elles. Comment faire pour les unir ? Comment faire perdurer les valeurs de Solidarité et de Partage en toutes circonstances ? Emmaüs International apportera la réponse à ces questions et verra le jour en 1971, deux ans après la parution de son texte fondateur, le Manifeste Universel. ■